

Corporation d'Acquisition Groupe Maple



**Étapes importantes récemment franchies,
engagements et améliorations**

Le 3 mai 2012

Mise en garde concernant l'information prospective

Le présent document contient de l'« information prospective » (au sens de la législation en valeurs mobilières canadienne applicable). Cette information est fondée sur les attentes, les hypothèses, les prévisions, les estimations et autres facteurs que la direction de Maple estime pertinentes à la date du présent document. Cette information est forcément assujettie à des incertitudes et à l'évolution des circonstances. L'information prospective contenue dans le présent document comprend notamment, sans toutefois s'y limiter, des déclarations relatives à l'acquisition proposée du Groupe TMX par Maple, aux effets de cette acquisition, et au regroupement subséquent proposé avec Alpha Group et la CDS, aux effets de ce regroupement et à d'autres questions qui ne sont pas des faits historiques. Le Groupe TMX n'a pas eu accès aux renseignements confidentiels concernant Alpha Group, y compris les conditions de la convention d'actionnaires d'Alpha. Dans la mesure où les renseignements contenus dans le présent document ont trait à Alpha Group, le Groupe TMX se fie à l'exactitude des renseignements fournis par Maple quant à l'exactitude de ces renseignements. Le présent document renferme un résumé des ébauches d'ordonnances de reconnaissance et de la version finale des ordonnances de reconnaissance de la CVMO et de l'AMF (qui peuvent être consultées sur le site Web respectif de la CVMO et de l'AMF); en conséquence, le présent document doit être lu à la lumière de ces ébauches et version finale ainsi que des renseignements plus détaillés qui ont été donnés dans l'avis de prolongation de Maple, qui sera daté du 3 mai 2012 et qui sera posté aux actionnaires du Groupe TMX (qui sera déposé sur SEDAR à l'adresse suivante : www.sedar.com et sur le site Web de Maple, à l'adresse suivante : www.unemeilleurebourse.com).

On peut souvent reconnaître, mais pas dans tous les cas, les énoncés prospectifs et l'information prospective à l'emploi de mots et d'expressions comme « s'attendre », « devrait », « avoir l'intention », « pourrait », « estimer » et d'expressions semblables. Les énoncés prospectifs sont nécessairement fondés sur un certain nombre de facteurs, d'estimations et d'hypothèses qui, bien que Maple les considère comme raisonnables, sont de par leur nature assujettis à des incertitudes et à des éventualités d'ordre commercial, économique et concurrentiel. Les lecteurs sont mis en garde que ces énoncés prospectifs et cette information prospective comportent des risques, incertitudes et autres facteurs connus et inconnus qui pourraient entraîner que les résultats financiers, le rendement ou les accomplissements réels de Maple et/ou de ses filiales pourraient différer sensiblement des résultats, du rendement ou des accomplissements futurs estimatifs qu'expriment ou que laissent entendre ces énoncés prospectifs et cette information prospective et que les énoncés prospectifs et l'information prospective ne sont pas des garanties du rendement futur. Outre les risques identifiés dans le communiqué, ces risques, incertitudes et autres facteurs comprennent notamment, sans s'y limiter, le respect des conditions applicables à l'acquisition proposée de Groupe TMX, y compris l'obtention des autorisations des organismes de réglementation exigées, l'échec quant à l'acquisition d'Alpha Group ou de la CDS, l'incapacité de réussir à intégrer les opérations de Groupe TMX avec celles d'Alpha Group et de la CDS, notamment en engageant et/ou en subissant des coûts et/ou retards ou difficultés imprévus, les coûts relatifs aux services de compensation sur les marchés et aux services de dépôt, les volumes de négociation (qui pourraient être plus élevés ou inférieurs aux attentes), les revenus, les niveaux de revenus inférieurs aux attentes ou les coûts étant plus élevés que prévu, la conjoncture touchant l'industrie, la conjoncture économique et politique à l'échelle locale et mondiale, les fluctuations imprévues des volumes des opérations, la concurrence d'autres bourses ou marchés, y compris les systèmes de négociation parallèle et les nouvelles technologies, à l'échelle nationale et internationale, les fluctuations des taux de change et les fluctuations des taux d'intérêt, (y compris à la suite d'une baisse possible de la notation du crédit), l'évolution et les modifications des lois ou de la réglementation, l'issue de tout litige, les répercussions des acquisitions ou des opérations semblables, la dépendance envers l'économie du Canada, les produits concurrentiels et les pressions sur les prix, la réussite des initiatives commerciales et opérationnelles, le défaut d'attirer et de conserver du personnel qualifié, le défaut de mettre en œuvre des stratégies, la dépendance envers les technologies de l'information, la dépendance envers des nombres suffisants de clients, les risques liés aux opérations de compensation, l'incapacité de protéger la propriété intellectuelle, les répercussions défavorables d'un événement de marché systémique sur l'entreprise du secteur des produits dérivés, les risques liés à l'intégration des activités, des systèmes et du personnel de sociétés nouvellement acquises, la dépendance à l'égard du niveau d'activité boursière qui ne peut être contrôlé et/ou la situation du marché boursier qui est moins avantageuse que prévu et les fluctuations du niveau des capitaux investis. D'autres facteurs pourraient aussi entraîner que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux indiqués dans l'information prospective. Pour des renseignements additionnels sur ces risques, les lecteurs sont priés de consulter la section « Facteurs de risque » qui figure à la page 65 de la circulaire de Maple, datée du 10 juin 2011, ainsi qu'à la page 2 de l'avis de prolongation de Maple, daté du 31 janvier 2012.

Les résultats, événements, performances, accomplissements et développements réels sont susceptibles d'être différents, et peuvent être sensiblement différents de ceux exprimés ou implicitement exprimés par l'information prospective contenue dans le présent document. Maple et ses investisseurs ne font aucune déclaration quant à la valeur présente ou future ou quant au cours présent ou futur de tout titre, incluant les actions de Maple.

Étant donné ces incertitudes et ces risques, les investisseurs ne doivent pas se fonder outre mesure sur l'information prospective comme étant une prédiction des résultats réels. Ni Maple, ses investisseurs ni les sociétés membres de leur groupe respectif ne s'engagent à mettre à jour ou à réviser l'information prospective, notamment en raison de nouveaux renseignements ou d'événements futurs, à moins que la loi ne les y oblige.

Proposition de Maple

Maple et le Groupe TMX sont en voie de réaliser une transaction qui comporte de nombreux avantages pour les participants des marchés financiers canadiens.

L'offre de Maple vise l'acquisition d'un minimum de 70 % et d'un maximum de 80 % des actions du Groupe TMX, en contrepartie de 50 \$ comptant par action. Dans le cadre de cette transaction intégrée, les actions restantes du Groupe TMX seront échangées contre des actions Maple, selon un ratio de un pour un.

Le regroupement du Groupe TMX, de la CDS et d'Alpha au sein d'une même société de portefeuille permettra de :

- ◆ Renforcer l'infrastructure financière du Canada
- ◆ Accroître l'efficacité de tous les participants des marchés financiers et leur offrir de nouvelles possibilités
- ◆ Accroître la compétitivité des marchés financiers canadiens à l'échelle mondiale
- ◆ Rendre les marchés financiers canadiens plus attrayants pour les investisseurs et les émetteurs étrangers
- ◆ Permettre aux organismes de réglementation d'exercer une meilleure surveillance sur le risque systémique et de mieux le gérer

Ces avantages seront offerts tout en préservant le régime de réglementation du Canada, qui inspire la confiance, et tout en préservant son excellente réputation en matière de prudence.

Développements récents

Prolongation de l'offre et report de la date butoir	<ul style="list-style-type: none">• Maple et le Groupe TMX ont convenu de reporter au <u>31 juillet 2012</u> la date butoir pour conclure la transaction proposée par Maple.• L'offre proposée aux actionnaires du Groupe TMX a initialement été prolongée jusqu'à 17 h (heure de l'Est) <u>le 31 mai 2012</u>.
Ententes conclues avec Alpha et la CDS	<ul style="list-style-type: none">• Conformément à ce qui a été annoncé le 30 avril 2012, Maple a conclu des ententes relativement à l'acquisition de la CDS et d'Alpha.• Maple a l'intention de clore concurremment les transactions d'acquisition de la CDS et d'Alpha proposées ou aussitôt qu'il sera possible de le faire, une fois que la transaction relative à son offre visant l'acquisition du Groupe TMX aura été conclue.
Réception d'une mise à jour de la position du Bureau de la concurrence	<ul style="list-style-type: none">• Le personnel du Bureau de la concurrence a récemment informé Maple qu'il est possible que les mesures énoncées dans les ébauches d'ordonnances de reconnaissance, si elles sont arrêtées définitivement et mises en application, modifient considérablement le cadre réglementaire et atténuent sensiblement les préoccupations majeures exprimées antérieurement par le Bureau.

Développements récents

Ébauches d'ordonnances de reconnaissance publiées par la CVMO	<ul style="list-style-type: none">• La CVMO sollicite actuellement les commentaires du public, afin de déterminer si les ordonnances de reconnaissance ainsi que les conditions générales qu'elle propose relativement à l'acquisition du Groupe TMX et de la CDS, proposée par Maple, constituent une base satisfaisante à partir de laquelle il est possible de conclure que ces acquisitions sont dans l'intérêt public.• Les ébauches d'ordonnances de reconnaissance comprennent un modèle de frais pour la CDS et des dispositions prévoyant le maintien d'une vive concurrence dans le secteur de la négociation des valeurs mobilières.• Les ébauches d'ordonnances de reconnaissance ont été publiées le 3 mai 2012 pour une période de 30 jours se terminant le 4 juin 2012, au cours de laquelle le public pourra formuler des commentaires.• Maple accepterait les ordonnances de reconnaissance telles qu'elles ont été publiées.
Version finale des ordonnances de reconnaissance publiée par l'AMF	<ul style="list-style-type: none">• L'AMF a publié la version finale de ses ordonnances de reconnaissance, par lesquelles elle approuve l'acquisition, par Maple, du Groupe TMX et, indirectement, de la Bourse de Montréal et de la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (la « CDCC »). De l'avis de Maple, ces ordonnances sont acceptables.• L'AMF a publié un avis invitant le public à formuler, d'ici le 4 juin 2012, des commentaires relativement à l'acquisition de la CDS proposée par Maple.

Maple : Avantages pour les marchés financiers canadiens

Accroissement de la taille et de l'efficience	✓ Grâce au regroupement, au sein d'une même société de portefeuille, du Groupe TMX, de la CDS et de la CDCC, les participants auront accès à un guichet unique pour la compensation, le règlement et la gestion des risques, ce qui facilitera la mise en œuvre de changements et la réduction des frais administratifs
Possibilités de croissance	✓ Le Groupe TMX sera dans une position plus avantageuse pour saisir les occasions de croissance, y compris les acquisitions et les coentreprises à l'échelle internationale, de même que pour poursuivre sa croissance au Canada. ✓ Attirer davantage d'investissements et d'activités dans les bourses canadiennes, offrant ainsi aux entreprises canadiennes de plus grandes possibilités pour rassembler des capitaux et pour faciliter le rapatriement des activités de négociation liées à des titres intercotés
Innovations futures	✓ Incitatif pour développer de nouveaux produits et services novateurs, comme l'appariement des opérations dans le secteur institutionnel, les services de compensation et de règlement dans de nouvelles catégories d'actifs, l'exportation de technologie et le prêt de titres

Maple : Avantages pour les marchés financiers canadiens

Marges croisées	<ul style="list-style-type: none">✓ Les marges croisées pourraient entraîner des économies substantielles sur le plan des garanties, en diminuant l'exposition au risque lié à la liquidation de positions de trésorerie et de positions liées aux produits dérivés des membres ordinaires de la CDS et de la CDCC qui choisissent de participer✓ La réaffectation des économies réalisées sur la marge entraînera une augmentation des liquidités.✓ Réduction des inefficiences liées aux marges, qui constituent actuellement un obstacle structurel pour ce qui est de l'entrée de participants de plus petite taille sur le marché des produits dérivés✓ Les marges croisées de la CDS et de la CDCC réduiront la probabilité que les participants survivant dans une catégorie de risque unique soient appelés à combler les pertes engagées, advenant le cas où les gains qui pourraient compenser dans une autre catégorie de risque pourraient être utilisés pour remédier à la situation.✓ Il est très peu probable qu'il y ait des marges croisées si la transaction proposée par Maple ne se concrétise pas.
Coût des services de compensation et de dépôt	<ul style="list-style-type: none">✓ Maple et le Groupe TMX prévoient qu'au titre du modèle de frais proposé pour la CDS, les participants continueront de bénéficier de frais moins élevés, en raison de l'augmentation des volumes, et que les frais exigés pour les services de dépôt resteront les mêmes, tout en bénéficiant des autres avantages liés à la transaction intégrée.

Maple : Avantages pour les marchés financiers canadiens

Gestion des risques accrue	<ul style="list-style-type: none">✓ Avec le temps, le modèle intégré permettra l'accès à une interface commune, la mise en place de modèles et de systèmes de risque harmonisés et l'adoption d'une approche commune en matière de gestion de risques :<ul style="list-style-type: none">• Application, à l'ensemble de l'entreprise, des meilleures pratiques de chacune des organisations en matière de politiques de gestion des risques, de procédures et de programmes• Réduction du risque global, minimisation du risque lié aux activités et de la complexité de la gestion du risque pour les participants• Réduction de la complexité de la surveillance exercée sur la gestion du risque et accroissement de la transparence, pour les organismes de réglementation
Maintien d'un système de réglementation solide	<ul style="list-style-type: none">✓ Les ordonnances de reconnaissance de la CVMO et de l'AMF prévoient un programme de surveillance améliorée, de la part des organismes de réglementation, qui sera mis en place une fois que la transaction proposée par Maple aura été réalisée.✓ Les commissions des valeurs mobilières provinciales conservent toutes leurs compétences et leur pouvoir de surveillance existants, y compris en ce qui a trait à l'accès et aux frais établis par les systèmes de négociation et de compensation.✓ L'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (« l'OCRCVM ») continuerait de faire observer les règles régissant le marché de la négociation de valeurs mobilières.✓ La Banque du Canada demeurerait l'organisme de réglementation ayant l'entière compétence en matière de risque systémique.

Maple : Avantages pour les marchés financiers canadiens

- Les ordonnances de reconnaissance font suite à un examen approfondi et minutieux, par la CVMO et l'AMF.
- Les ébauches d'ordonnances de la CVMO renferment les éléments suivants, provenant de la proposition de Maple :
 - Proposition d'un modèle de frais pour les services de compensation et de dépôt actuellement offerts par la CDS
 - Contraintes, obligations et exigences relatives à l'approbation quant à la négociation d'actions, visant à répondre aux préoccupations exprimées par les participants des marchés
- La version finale des ordonnances de l'AMF reprend les conditions générales qui, de l'avis de cet organisme, portent sur les principales questions relatives à l'intérêt public, auxquelles il est fait référence dans l'avis de consultation publique de l'AMF daté du 7 octobre 2011.
- De manière générale, les dispositions des ordonnances visent à assurer ce qui suit :
 - Indépendance de la gouvernance
 - Libre-accès
 - Caractère équitable, raisonnable et concurrentiel des frais
 - Accessibilité et compétitivité des marchés
- Maple accepterait la version finale des ordonnances de reconnaissance de la CVMO fondée sur les ordonnances qui ont été publiées.

Ordonnances de reconnaissance : Série d'obligations contraignantes

- La CVMO sollicite actuellement les commentaires du public, afin de déterminer si les ordonnances de reconnaissance ainsi que les conditions générales qu'elle propose relativement à l'acquisition du Groupe TMX et de la CDS, proposée par Maple, constituent une base satisfaisante à partir de laquelle il est possible de conclure que ces acquisitions sont dans l'intérêt public. L'avis de la CVMO invite le public à formuler des commentaires au cours de la période de 30 jours se terminant le 4 juin 2012.
- Par ces ordonnances, l'AMF approuve l'acquisition, par Maple, du Groupe TMX et, indirectement, de la Bourse de Montréal inc. et de la CDCC , ainsi que, sous réserve de son approbation finale, l'acquisition, par Maple, d'Alpha. De plus, l'AMF a publié un avis invitant le public à formuler des commentaires sur l'ordonnance de reconnaissance proposée par celle ci concernant l'acquisition de la CDS proposée par Maple.
- Le présent processus d'examen fait suite à un processus de consultation approfondie auprès de Maple, du Groupe TMX, de la CDS, des participants des marchés et d'autres organismes de réglementation – y compris la Banque du Canada et le Bureau de la concurrence.

Engagements quant à une solide gouvernance et quant à l'imputabilité

<p>Représentation équitable, significative et diversifiée au conseil d'administration</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Conseil d'administration de Maple formé de 17 administrateurs, dont au moins 10 administrateurs indépendants et au moins huit administrateurs n'ayant aucun lien avec les actionnaires initiaux de Maple ✓ Un administrateur issu du milieu canadien des maisons de courtage des valeurs mobilières indépendantes ✓ 25 % des administrateurs tenus d'avoir une expertise dans le domaine des produits dérivés ✓ 25 % des administrateurs tenus d'être résidents du Québec ✓ 25 % des administrateurs tenus d'avoir une expertise dans le domaine de la bourse de croissance
<p>Surveillance efficace</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Examen de l'indépendance de la gouvernance effectué au plus tard trois ans après la clôture de la transaction ou à toute autre date, à la demande de la CVMO ou de l'AMF
<p>Solide gouvernance de la CDS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Conseil d'administration de la CDS comptant 11 administrateurs, dont au moins 4 utilisateurs de la CDS et une personne nommée par l'OCRCVM ✓ Création d'un comité consultatif des participants des marchés, comptant uniquement des participants de l'industrie, dont la majorité seront indépendants de Maple, qui donnera son avis sur les activités de compensation de la CDS, y compris l'établissement des frais exigés pour les principaux services
<p>Processus de réglementation continu relativement aux frais et au mandat relatif à la protection de l'intérêt public</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réglementation des frais assurée par la CVMO et l'AMF ✓ Augmentation des frais nécessitant l'autorisation des organismes de réglementation ✓ Maple sera reconnue comme étant une bourse et comme étant la société mère d'autres bourses reconnues. Maple doit remplir un mandat quant à la protection de l'intérêt public.

Engagement quant au libre-accès à la CDS

Libre-accès

- ✓ Accès protégé, sur une base non discriminatoire, indépendamment de la bourse où s'effectue l'opération
- ✓ Libre-accès à des services de compensation, de règlement et de dépôt à tous les intervenants répondant aux normes de participation existantes
- ✓ Aucun changement quant aux normes de participation ou quant aux exigences relatives aux garanties (autres que les réductions potentielles résultant de la mise en œuvre du système de marges croisées) établi par la CDS
- ✓ Aucune introduction de frais d'accès aux bourses
- ✓ Aucun tarif ou aucun accès préférentiels pour les gros courtiers, les investisseurs de Maple ou pour les opérations effectuées sur la plateforme de Maple
- ✓ Modifications apportées aux normes d'accès, effectuées sous réserve du processus d'examen suivant :
 - Consultation auprès du Comité consultatif des participants des marchés
 - Examen effectué par le Comité de gestion des risques et de vérification de la CDS
 - Approbation par la CVMO, l'AMF et la Banque du Canada
- ✓ Le conseil d'administration de la CDS continuera d'accepter ou de rejeter les demandes de participation.
- ✓ Toute partie s'étant vu refuser l'accès à la CDS continuera d'exercer des recours à la CVMO et à l'AMF

Engagement quant au caractère équitable et raisonnable des frais exigés par la CDS

Tarifs inférieurs et risques moins grands pour les participants des marchés

- ✓ Maple maintiendra la réduction de 29 % annoncée pour 2012 pour la CDS.
- ✓ Maple s'engage à partager, à parts égales, à effet du 1^{er} novembre 2012, toute augmentation annuelle (par rapport à ses revenus de l'exercice financier 2012) de ses revenus provenant des services de compensation et des autres principaux services de compensation de la CDS.
- ✓ Offre d'un rabais d'intégration tenant compte des efficiences et des synergies (mais non conditionnel à ces efficiences et à ces synergies) réalisées grâce au regroupement du TMX et de la CDS. Cette offre sera de 2,75 millions \$ en 2013 et s'élèvera annuellement pour atteindre 4 millions \$ annuellement d'ici 2016.
- ✓ Compte tenu du modèle susmentionné, en présumant que les volumes seront conformes aux projections de la direction de la CDS, Maple s'attend à ce que les frais exigés pour la compensation sur les marchés diminuent de plus de 50 pour cent d'ici 2016, par rapport à leur niveau de 2012.
- ✓ Prestation de services non discriminatoire : aucun établissement de tarifs à paliers multiples; tarif unitaire des principaux services de la CDS identique pour tous les participants et pour toutes les opérations.
- ✓ Maple assumera toutes les augmentations de coûts attribuables à l'inflation, à l'augmentation des volumes, etc. Si le statu quo est maintenu, ces augmentations seront transmises aux participants des marchés.

Engagement quant au libre-accès à la CDS

Protection de la concurrence dans le secteur des valeurs mobilières au Canada	<p>Les ébauches d'ordonnance de la CVMO proposent les restrictions et obligations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Absence de coordination des stratégies de négociation : interdiction, pour les actionnaires initiaux de Maple, de conclure des ententes avec d'autres participants des marchés quant à la coordination du routage✓ Interdiction, pour les actionnaires initiaux de Maple, d'offrir ou de payer à leurs courtier quelque avantage qui inciterait ces derniers à effectuer le routage de leurs ordres vers une bourse de Maple/Groupe TMX✓ Restrictions importantes quant aux rabais et aux incitatifs, y compris des restrictions sur les rabais s'appliquant aux services offerts par le Groupe Maple/le Groupe TMX/ou la CDS, conditionnels à l'achat d'autres services offerts par Maple ou la CDS ou ses sociétés affiliées
Changements structurels prévus à l'offre	<ul style="list-style-type: none">✓ Retrait de l'entente de non-concurrence (qui aurait pu restreindre les investissements dans des systèmes de négociation parallèles concurrents)✓ Retrait de l'obligation de non-préférence de l'entente conclue par les courtiers faisant partie du groupe d'investisseurs initial de Maple, prévoyant de ne pas accorder la préférence à Alpha (qui, selon ce qui avait été proposé, devait entrer en vigueur dans certaines circonstances où Maple n'aurait pas pu faire l'acquisition d'Alpha)